

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-un janvier à vingt heures le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, , Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY

Absents excusés : Stéphanie CARMILLET, Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Jean-Paul DICONNE), Sophie MILLION (pouvoir Jocelyne CLEMENT)

Secrétaire de séance : Michel ROY

En préambule, M. GOUTHERAUD, Responsable habitat de la Direction de l'habitat et du foncier, du Grand Chalon, présente aux membres du Conseil Municipal l'Espace Habitat Conseil, nouvel outil au service des habitants dont la vocation principale est d'être la porte d'entrée unique pour toutes les questions sur l'Habitat et le logement que peuvent se poser les propriétaires, les copropriétaires et les locataires présents sur le territoire. Des flyers sont disponibles en mairie et il nous en fera parvenir prochainement d'autres afin qu'ils puissent être distribués en même temps que le prochain numéro de l'Allérien.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

### **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier le tableau des effectifs communaux en créant un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Indemnité de régisseur pour l'encaissement des ventes de tickets de garderie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'allouer l'indemnité de responsabilité aux seuls régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 :

Régie de recettes régisseur titulaire : 110 €/an, indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles.

Le régisseur titulaire est exonéré de cautionnement.

Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité.

### **Participation du budget transport au budget principal**

Le salaire du chauffeur de bus et de l'accompagnatrice scolaire étant supporté par le budget principal Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de prévoir au budget annexe « transport », le reversement de cette charge au budget principal à hauteur de :

- 3 h/jours scolaires du coût global de l'agent en charge du transport scolaire,
- 2 h/jours scolaires du coût global de l'agent accompagnatrice.

## **Questions diverses**

### **Travaux d'investissement et de fonctionnement 2016**

Le conseil établit une liste des projets de travaux d'investissement et de fonctionnement 2016 qui seront débattus lors de l'élaboration du budget communal : préau de l'école, préau de la mairie, peinture et isolation de la salle des fêtes, enrobé autour de la mairie...

M. ROY expose les devis provisoires qu'il a reçu concernant les travaux relatifs à la salle des fêtes et au préau de la mairie.

Sont également évoqués les travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmée 2016 : M. ROY et M. DESCHAMPS sont chargés de chiffrer les coûts.

Le projet d'extension du lotissement Frédéric Leblanc réalisé par Mme Montmailler du Service d'Appui Technique aux Communes du Grand Chalon est présenté aux membres du Conseil Municipal.

### **Utilisation des produits phytosanitaires**

Mme CLEMENT et M. RAGEOT présentent la loi n°2014-110 Labbé qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sera interdit l'usage des désherbants chimiques dans les collectivités. Des modes d'entretien des talus, des espaces verts ou de la voirie, plus respectueux de l'environnement seront à envisager : de la traditionnelle binette au désherbage thermique (au chalumeau).

### **Eclairage Route de Verdun – Rue Lebault**

M. MICONNET indique qu'une portion de la voirie située entre la route de Verdun et la rue Lebault n'est pas éclairée. Un point sera demandé avec la société SYDESL.

### **Eclairage de la façade de l'église**

M. MICONNET et M. ROY font part de l'état d'avancement des travaux de l'éclairage de la façade de l'église.

### **Détermination des dates et horaires du Conseil municipal**

Le conseil accepte la proposition de se réunir le mardi soir à 20 h 30.

La prochaine réunion est fixée au mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 05

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 22 janvier 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
JP DICONNE